

**Le Ministre de l'Action et des Comptes Publics Gérald DARMANIN a annoncé qu'à partir du 1er janvier 2020, vous ne pourrez plus payer vos produits locaux, impôts et amendes en espèces dans les Services des Finances Publiques.**

Vous devrez désormais vous rendre chez les buralistes. C'est ce réseau, en partenariat avec la Française des Jeux, qui a été retenu à la suite d'un appel d'offre public.



**LE GOUVERNEMENT AVANCE A MARCHÉ FORCÉE POUR SUPPRIMER LE NUMÉRAIRE ET VOUS IMPOSER D'AUTRES MODÉS DE PAIEMENT.**

Etonnant quand on sait que L'Assemblée nationale a approuvé en mars dernier la privatisation de la Française des Jeux (FDJ) prévue par le projet de loi Pacte et que le ministre de l'Économie Bruno Le Maire a indiqué que la "formule privilégiée" est "une introduction en bourse" et ce, d'ici à la fin 2019.

**VOUS PAIEREZ DONC VOS IMPÔTS  
A UNE ENTREPRISE PRIVÉE !**

Des exigences minimales ont été inscrites dans le cahier des charges afin que le buraliste garantisse un service au moins équivalent à celui de la DGFIP.



**ESSAYEZ DONC DE DEMANDER UN ECHELONNEMENT  
DE PAIEMENT, DES DELAIS OU UNE REMISE  
GRACIEUSE A VOTRE BURALISTE !**

**RETRAIT DU PLAN DARMANIN**

